

Ces dernières années, on assiste à une véritable mutation du marché de l'emploi. Aujourd'hui, l'individu n'a plus seulement besoin d'un travail « alimentaire », il veut un travail qui l'épanouisse entièrement. Cependant, ni l'entreprise ni l'Etat ne proposent encore de cadre adapté, c'est pourquoi on assiste à l'émergence de nouvelles formes de travail.

Aujourd'hui, contrairement aux idées reçues, les gens veulent travailler mais ont de réelles exigences concernant l'intérêt du poste. Ils souhaitent un emploi qui les stimule, les tire vers le haut... Et pour cela, ils sont prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes, à s'investir à 100 %. Cependant, pour l'instant, l'entreprise n'a pas encore perçu cette attente des salariés ou du moins n'a pas encore mis en place de mesures adaptées. Il en va de même pour l'Etat, dont la réglementation se fait attendre...

Pour répondre à cette demande, de nouvelles formes de travail ont vu le jour et se multiplient.

**Le portage salarial :** c'est une excellente idée pour les cadres et techniciens. Beaucoup d'entre eux ont des réticences à se lancer seuls et s'inquiètent de perdre leur protection sociale, qui constitue un frein important à la création d'entreprise. Le portage salarial est donc une opportunité intéressante qui leur apporte cette sécurité, qui les stimule car les portés démarchent leurs clients, travaillent à leur rythme... La seule difficulté est liée au fait qu'il n'existe pas aujourd'hui de véritable cadre juridique. En effet, le contrat de portage n'est pas assimilé à un contrat lambda. Il faut donc encore attendre que la réglementation s'adapte et offre un cadre favorable à cette nouvelle forme de travail. L'Unedic attend d'ailleurs l'action du gouvernement pour apporter un cadre réglementaire nécessaire.

**Le groupement d'employeurs :** cette forme de travail permet d'allier flexibilité et stabilité de l'emploi. Ces groupements permettent aux salariés, par exemple les saisonniers, de travailler toute l'année grâce à des contrats de travail avec plusieurs employeurs.

**Les salariés créant leur propre emploi :** pour trouver un intérêt dans leur travail, certains salariés n'hésitent pas à créer leur propre structure. Cette forme de travail a permis 30.000 créations d'entreprises viables.

Toutes ces formes d'emploi permettent à l'individu de s'épanouir dans le cadre du travail. En effet, elles lui permettent de mettre en valeur ses compétences dans un cadre favorable et adapté. Un schéma similaire devrait être adopté en matière de chômage.

Ainsi, afin de donner le maximum de chances aux personnes en recherche d'emploi, il est important de privilégier leurs compétences et leur motivation personnelle. Il serait sans doute intéressant, dans un premier temps, d'étudier leur capacité puis de rechercher le poste adéquat, au lieu de leur proposer un poste et de voir s'il peut leur convenir. Chaque individu est unique et le traitement de masse n'est pas toujours adapté. Effectivement, les process sont plus lourds et plus coûteux, mais au final, le résultat serait sans doute beaucoup plus probant.

CLAUDE DÉROSIER est ancienne directrice générale adjointe de l'Unedic.